LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE ET LA COMMUNE DE CHÊNE-BOURG SE CONCERTENT POUR PROTÉGER CINQ BÂTIMENTS MAJEURS

DOSSIER DE PRESSE

15 DÉCEMBRE 2022

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

CHÊNE BOURG
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le département du territoire et la commune de Chêne-Bourg ont trouvé un accord pour protéger le patrimoine de la commune. Il porte sur l'inscription à l'inventaire de cinq bâtiments historiques. Cette valorisation historique de la commune de Chêne-Bourg est le résultat du recensement architectural, mené par le canton.

Le recensement architectural du canton a permis d'identifier en 2017 un ensemble de 135 bâtiments présentant un intérêt architectural ou historique à Chêne-Bourg. Le choix de mise sous protection opéré par le département et la commune s'est porté sur des objets emblématiques : la mairie, l'école primaire de la Place-Favre, le chalet et le parc Floraire, l'ancien Café du Gothard et une ancienne maison de garde-barrière. Cette sélection témoigne de l'histoire du Vieux-Village (café antérieur à 1800), de l'arrivée du chemin de fer en 1888 (maison de garde-barrière) et du développement et de l'embellissement de la commune au début du XXe siècle (chalet-villa Floraire dû en 1902 à l'horticulteur-paysagiste Henry Correvon, école créée en 1904 par l'architecte Marc Camoletti et villa construite en 1919 par l'architecte Henry Baudin). Ces cinq édifices sont désormais inscrits à l'inventaire par arrêté départemental du 7 novembre 2022.

Jusqu'à ce jour, la commune de Chêne-Bourg ne comptait que cinq bâtiments inscrits à l'inventaire (ancien couvent Rue du Gothard 13, maison bourgeoise Rue du Gothard 6, maison bourgeoise Avenue de Bel-Air 4, villa Route de Sous-Moulin 3, gare Place de la Gare 5). Le département du territoire et la commune de Chêne-Bourg se félicitent par conséquent de la préservation de cinq monuments historiques supplémentaires et invitent la population à découvrir leur histoire, ainsi que le patrimoine de la commune, sur le guichet GeoPatrimoine du SITG (onglet «Recensements architecturaux»).

Pour toute information complémentaire:

- ***M. Matthieu de la Corbière, directeur du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, DT, T. 022 546 60 87***
- ***M. Geoffrey Aloisi, chargé de communication et d'événementiel, Mairie de Chêne-Bourg, T. 022 869 40 43 @ g.aloisi@chene-bourg.ch***

CHALET ET PARC FLORAIRE

Avenue Petit-Senn 50-50bis

« Floraire, jardin alpin et établissement horticole » avec à son sommet, au nord de la parcelle, un chalet-villa et une dépendance projetés d'un seul tenant en 1902, par Henry Correvon, célèbre horticulteur-paysagiste, qui y installe sa résidence familiale et ses activités commerciales à Chêne-Bourg sur ce terrain comptant alors deux hectares en pente. Le chalet et la dépendance sont réalisés par U. L. Badel, un charpentier vaudois alors que la surveillance du chantier ainsi que le tracé du plan de la propriété et l'établissement des rocailles revient au fils d'Henry Correvon, Fernand, lui-même architecte-jardiniste.

L'influence d'Henry Correvon sur les pratiques du paysagisme est profonde et durable, surtout à partir de 1896, année de l'Exposition nationale de Genève où, en compagnie de Jules Allemand, il crée le jardin alpin du Village suisse. À l'étranger, son influence est sensible sur le développement des alpinum qui, généralement intégrés aux jardins botaniques, sont à l'origine des collections spécifiques de plantes alpines et deviennent peu à peu des éléments formels aussi bien des jardins paysagers dits « à l'anglaise » que des jardins architecturés « à la française ».

La valeur patrimoniale des bâtiments et du parc de Floraire réside dans sa qualité d'ensemble, qualité cohérente et forte qui tient en premier lieu à l'importance du commanditaire, Henry Correvon et de son fils. Il s'agit d'un projet exemplaire et d'envergure, qui représente un jalon important de l'histoire des jardins. L'originalité du chalet tient dans le contraste d'éléments en bois très fins avec des formes volontairement plus rustiques, conférant une silhouette atypique à ce volume imposant. Le chalet se donne comme un véritable belvédère, ouvert sur le spectacle des montagnes qui s'offrent au regard par-delà le lac, et dont il se fait en quelque sort l'écho.

Si les interventions des années 80 – avec leur empreinte forte tant au niveau des matériaux choisis (briques rouges et structures métalliques) que des larges cheminements aménagés – se situent clairement en rupture avec l'esthétique du site originel, elles composent cependant un ensemble clairement identifiable donnant une unité cohérente au parc public.

Chalet Floraire, façade est, février 2017, © Office du patrimoine et des sites, Aline Jeandrevin photographe

Chalet, inscriptions et détails des boiseries, février 2017, © Office du patrimoine et des sites, Aline Jeandrevin photographe

MAIRIE DE CHENE-BOURG

Avenue Petit-Senn 46

Construite comme villa en 1919 par l'architecte Henry Baudin, la maison Petit-Senn 46 est occupée aujourd'hui par la mairie de Chêne-Bourg.

Henry Baudin est un architecte bien connu, qui s'est notamment rendu célèbre au début du XXe siècle par ses nombreuses publications sur les villas Heimatstil et la construction scolaire.

La villa qu'il construit à Chêne-Bourg correspond bien aux principes qu'il énonce sur ce qu'il appelle « l'architecture moderne ». De plan presque carré, elle s'élève au milieu d'un parc sur trois niveaux (rez-de-chaussée, étage et combles), coiffés d'un toit en pavillon.

Le plan s'organise entre cour et jardin. La façade d'entrée se caractérise par une symétrie austère, presque monumentale, avec porte centrale et fenêtres rares. La façade côté jardin se développe en revanche en deux avant-corps polygonaux, façon bow-window, largement ouverts sur la nature.

Les décors bien que vraisemblablement transformés suite à l'intervention de 1988 demeurent en des cordons continus, des encadrements de fenêtres moulurés et des meneaux avec chapiteaux. Conduite en même temps que le réaménagement du parc de Floraire voisin, la rénovation effectuée en 1988 a eu pour principal effet l'adjonction d'une annexe au sud contre la façade côté jardin.

La valeur patrimoniale de cet objet réside dans la personnalité de son architecte, dans son application fidèle des principes constructifs du « second Heimatstil », dans ses qualités architecturales intrinsèques ainsi que ses abords, formant un parc aménagé avec la parcelle adjacente.

Mairie de Chêne-Bourg, façade est, février 2017. © Office du patrimoine et des sites, Aline Jeandrevin photographe

Mairie de Chêne-Bourg, façade nord, février 2017. © Office du patrimoine et des sites, Aline Jeandrevin photographe

ECOLE PRIMAIRE DE LA PLACE-FAVRE

Place Louis-Favre 1 / avenue François-Adolphe-Grison 1

L'école primaire Louis Favre est construite en 1904 par Marc Camoletti. Célèbre architecte ayant laissé d'importants bâtiments à Genève (Musée d'art et d'histoire, Hôtel des Postes de la rue du Mont-Blanc etc.), Marc Camoletti signe ici un bâtiment répondant tout-à-fait au goût *Heimatstil* alors en vogue.

Cet édifice en constitue presque un archétype : plan articulé et organique, matériaux rustiques (pierres apparentes en façades et aux angles, bois de charpente débordant, triplets de fenêtres apportant malgré tout une lumière abondante dans les classes, toiture dépassant toutes les exubérances du genre) et nombre de détails pittoresques (fontaine abritée par une petite marquise, arcs de décharge irréguliers, pans de bois, toit en dôme, lucarnes rampantes).

En 1986, une adjonction a été réalisée à l'arrière, sur la façade nord-est. La valeur patrimoniale de cet objet réside dans la grande notoriété de son architecte Marc Camoletti, dans la mise en application extrême de tous les principes de l'architecture *Heimatstil* et dans un bon état de conservation.

Ecole Louis-Favre, façades sud-ouest et nord-ouest, mars 2017. © Office du patrimoine et des sites, Bruno Santos photographe

ANCIEN CAFE DU GOTHARD

Rue du Gothard 11

Attestée sur le plan cadastral de 1806, la maison sise rue du Gothard 11 appartient au noyau historique de Chêne-Bourg.

Contiguë aux bâtiments voisins, la maison principale s'élève sur trois niveaux et combles habitables. Aujourd'hui le rez-de-chaussée accueille un restaurant, qui ne correspond pas à celui d'autrefois, dont l'enseigne "Café du Gothard" n'est qu'un vestige.

La maison a subi une série de transformations, liée notamment à l'aménagement du restaurant actuel, qui n'a toutefois que légèrement altéré sa substance d'origine.

Sa valeur d'origine, augmentée depuis le recensement architectural de 1975, réside dans son importance historique au sein du noyau de maisons villageoises, antérieures au début du XIXème siècle, et son état de conservation globalement bon.

Façade sud-ouest, février 2017. © Office du patrimoine et des sites, Giuliana Merlo photographe

ANCIENNE MAISON DE GARDE-BARRIÈRE

Avenue de Bel-Air 11

La maison de garde-barrière type de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM) est construite à proximité immédiate d'un passage à niveau, en règle générale perpendiculairement aux voies. Presque toujours excavée, elle a un plan rectangulaire de deux travées sur une offrant une surface habitable d'environ 50 m2 répartie sur deux niveau.

L'ancienne maison de garde-barrière de l'avenue de Bel-Air est ainsi un parfait exemple de construction PLM, édifiée en 1887 et d'une surface d'environ 45 m2. De plan rectangulaire et de conception très sommaire, le bâtiment se prolonge à l'arrière en un appentis qui semble postérieur à sa construction. Une annexe, sorte de cabanon, est liée à la maison.

Cet objet représente, malgré la modestie de sa conception, un témoignage important du patrimoine industriel et, en particulier, ferroviaire, en voie de disparition. En outre, et en dépit de son apparente simplicité, il montre une certaine sophistication dans son appareil décoratif.

Façades sud et est, 2005. © Office du patrimoine et des sites, Bénédict Frommel photographe